

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 novembre 2024

PJL DDADUE - (N° 529)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD144

présenté par
M. Thiébaut, rapporteur

ARTICLE 27

À l'alinéa 7, substituer aux mots :

« du »,

les mots :

« de ce ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel pour coller à la rédaction actuelle de l'article L. 229-26 du code de l'environnement et ne pas induire en erreur quant à la coordination avec les alinéas suivants de cet article